Avignon : un clandestin tunisien condamné pour avoir lynché et violé une jeune touriste irlandaise, alors qu'elle était inconsciente (MàJ)

10/03/2020 à 13h04

10/03/2020

La Cour d'assises d'appel du Gard a condamné vendredi soir Abdennaceur Kilani, un Tunisien âgé de 31 ans, à la peine requise par l'avocat général de 15 années de réclusion criminelle, ainsi qu'à une interdiction définitive du territoire français.

(…) Elle avait été frappée à coups de chaîne antivol, de poings et violée alors qu'elle était inconsciente. L'accusé, un clandestin sans domicile fixe interpellé à Cannes près d'un an après les faits, a nié les faits de viol et reconnu, sous l'effet d'un état fortement alcoolisé, avoir volé le sac de la jeune femme en minimisant les violences.

La Provence

06/02/2019

Abdennaceur Kilani, un Tunisien âgé de 30 ans, a été déclaré ce soir par la Cour d'assises de Vaucluse coupable de viol et de vol ayant entraîné une ITT de plus de huit jours en état de récidive. Il a été condamné à la peine de 16 ans d'emprisonnement et à une interdiction définitive du territoire national.

Le 30 juillet 2016, une Irlandaise âgée de 25 ans, qui avait, à l'occasion du Festival d'Avignon, passé la nuit avec des amis dans des bars a été agressée au moment où elle rentrait dans le hall de son immeuble rue des infirmières. Elle sera frappée à coups de chaîne anti-vol, de poings et violé alors qu'elle était inconsciente. L'accusé, un clandestin sans domicile fixe interpellé à Cannes près d'un an après les faits, a nié les faits de viol et reconnu le vol du sac de la jeune femme mais en minimisant les violences.

La Provence